EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 35

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Nicaise JOSEPH ne prend pas part au vote.

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Subventions de fonctionnement

Banque Alimentaire Auvergne

L'association Banque Alimentaire Auvergne a pour but, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

En 2014, la Banque Alimentaire Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 740 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim en région Auvergne, par la collecte et la redistribution de denrées alimentaires. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne, au titre de l'année 2015.

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique de l'Agglomération Clermontoise

L'association Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique de l'Agglomération Clermontoise regroupe les 20 communes de l'agglomération et les principaux acteurs qui travaillent dans le domaine de la gérontologie.

Son objectif est de donner une meilleure information sur les actions menées, en particulier sur le territoire de Clermont-Communauté, en direction des personnes âgées.

Sa vision transversale du territoire lui permet d'assurer les fonctions d'observatoire et de coordination du réseau. Il fournit aux différents C.C.A.S. tous les éléments nécessaires afin de pouvoir répondre aux questions spécifiques à la gérontologie.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 euros au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique de l'Agglomération Clermontoise, au titre de l'année 2015.

Chom'Actif

L'association Chom'Actif se donne pour but de rechercher et de mettre en œuvre les moyens d'une solidarité entre chômeurs et actifs.

Elle se fixe plusieurs objectifs :

- devenir un lieu d'entraide pour la défense des droits des chômeurs ;
- créer un lieu de débats et de réflexions ;
- développer des espaces de convivialité ;
- lutter contre le chômage et les inégalités sociales ;
- valoriser et favoriser le développement de projets professionnels.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 280 188 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 3 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention exceptionnelle de 900 euros et une subvention complémentaire de 650 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 300 euros à Chom'Actif, au titre de l'année 2015.

Loisirs et Solidarité des Retraités

L'association Loisirs et Solidarité des Retraités (L.S.R.) a pour but de répondre aux besoins sociaux des retraités, préretraités et toutes personnes en âge de la retraite.

Ces besoins sont extrêmement variés : rencontres, voyages, distractions, activités culturelles, activités physiques et sportives.

L'association adhère à la Fédération Loisirs et Solidarité des Retraités qui coordonne les 150 L.S.R. de France. Cependant, chaque L.S.R. est indépendante et autonome financièrement (aucun lien de subordination).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 14 810 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 350 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 350 euros à Loisirs et Solidarité des Retraités, au titre de l'année 2015.

Cultures du Cœur Auvergne

L'association Cultures du Cœur Auvergne a pour but de lutter contre l'exclusion et d'agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 74 400 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 2 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à Cultures du Cœur Auvergne, au titre de l'année 2015.

Croix-Rouge Française - Unité Locale de Clermont-Ferrand

L'association Croix-Rouge Française, créée en 1863, reconnue d'utilité publique, a pour but de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances humaines (humaniser la vie des personnes vulnérables).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 82 270 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 1 200 euros et une subvention complémentaire de 200 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 200 euros à l'Unité Locale de Clermont-Ferrand de la Croix-Rouge Française, au titre de l'année 2015.

Club Viviani

L'association Club Viviani a pour but d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives venant au Club et susciter entre elles des rapports d'amitié et d'entreaide.

Les activités principales du Club Viviani sont : jeux de sociétés, belote, tarot, scrabble, tricotage, couture, informatique et gymnastique douce…

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice de juillet 2014 à juin 2015, est de 32 000 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 1 500 euros, une subvention exceptionnelle de 1 500 euros et une subvention complémentaire de 150 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 700 euros au Club Viviani, au titre de l'année 2015.

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme

L'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades mentaux dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2015, est de 17 564 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 400 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 4 000 euros et une subvention exceptionnelle de 3 164 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à la délégation du Puy-de-Dôme de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques, au titre de l'année 2015.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 mai 2015.

Le Maire,

Olivier BIANCHI.